

Confirmation de votre acceptation
pour la facturation électronique par courriel en format PDF à l'attention des destinataires suivants:

DWK Drahtwerk Köln GmbH, Köln

Votre numéro de fournisseur: _____

Votre interlocuteur/interlocutrice: _____

Votre No de téléphone: _____

Votre adresse E-Mail en tant qu'expéditeur pour la facturation électronique

Veuillez transmettre votre facture électronique à l'adresse E-Mail suivante:

shs-bil.rechnungseingang@dillinger.biz

Afin de pouvoir garantir une procédure sécurisée et respectueuse au niveau des délais, nous vous demandons de respecter les points suivants:

- Seules les factures électroniques au format PDF en provenance de votre adresse E-Mail susmentionnée en tant qu'expéditeur ne pourront être acceptées.
- Factures/notes de credit ne pourront être transmises qu'à la boîte E-Mail du destinataire susmentionné.
- Le texte de votre Email ne devra pas mentionner des données relatives à la facturation en soi.
- Votre Email tout comme votre PDF ne devra comporter qu'une seule facture/note de credit.
- La facture ne devra plus être envoyée par voie postale.
- Des pièces complémentaires à une facture pourront être annexées en tant que PDF séparé dans le message E-Mail, mais devront obligatoirement être différenciées par un nom de fichier débutant avec "Annexe".
- Pour sécuriser cette procédure et garantir son authenticité en évitant tout message frauduleux, nous vous recommandons l'utilisation de procédés comme SPF, DKIM ou DMARC.

Nous confirmons par la présente notre accord sur les points susmentionnés relatifs à la transmission des factures par voie électronique.

Nom du signataire autorisé

Date, lieu, signature et cachet de la société

***Veuillez répondre directement à
rechnungswesen@dwk-koeln.de***

Remarques particulières:

Cet accord relatif à l'acceptation de la facturation électronique pourra être résilié avec effet immédiat par chacune des deux parties.

L'émetteur de la facture garantit au réceptionnaire de la facture qu'à tout moment, en respectant le délai légal d'archivage, les factures transmises par voie électronique pourront sur demande du réceptionnaire, être repassées sous forme de courrier par voie postale.